

Des travaux pour améliorer le quotidien

Nous poursuivons ici notre traditionnel tour d'horizon des travaux engagés dans notre ville, pour vous informer sur les chantiers en cours et achevés.

La voirie toujours sur le qui-vive

■ Le point sur l'avenue de la Marne et la rue Danton



Voirie refaite rue Danton

La voirie de l'avenue de la Marne, entre la rue Germain-Dardan et l'avenue Verdier, est en pleine transformation : le chantier est programmé sur environ cinq mois puisqu'il ne concerne pas moins que la réfection de la chaussée, des trottoirs, du stationnement, des candélabres. Une piste cyclable à double sens sera créée du côté du marché et de la poste.

La voirie de la rue Danton côté rue Barbès, qui a été refaite assez rapidement, a permis au service des Espaces verts de se lancer dans la création d'un jardin d'angle en fond de rue.

■ La voirie veille à votre sécurité

Les bornes qui ont été posées rue Fénelon seront en fonction dès que les syndicats de copropriété auront distribué les « 700 bips » aux riverains. Une série d'aménagements contribuant à ralentir les véhicules et par voie de conséquence à améliorer la sécurité vont être réalisés au printemps : un ralentisseur rue Périer (entre les rues Maurice-Arnoux et Guillot), rue Edgar-Quinet (entre les rues Rabelais et Delerue) et trois autres sont prévus dans la contre-allée de la RN 20 entre Pfizer et le magasin Champion. Un carrefour surélevé sera fait à l'angle des rues Louis-Lejeune et Saint-Albin.

Première à Montrouge, deux « coussins berlinois », dispositifs destinés à ralentir les automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée, ont été posés avenue de Verdun, ainsi qu'avenue Verdier à hauteur de la rue Marcelin-Berthelot. Les coussins berlinois sont suffisamment étroits pour permettre aux cyclistes de passer à droite et aux autobus de passer par-dessus sans les toucher avec leurs roues, mais assez larges pour que les voitures passent au moins une roue dessus. Ces dispositifs de sécurité, surtout utilisés pour faire respecter les voies limitées à 30 km/h, sont appelés « berlinois » car ils ont été expérimentés pour la première fois à Berlin, ville qui a classé trois quarts de ses voies en zone 30.

■ De nouveaux trottoirs

Le trottoir devant le bâtiment du 88 avenue Jean-Jaurès sera refait en avril. Des reprises de trottoirs sur cette même avenue (entre l'avenue de la Marne et la place Jean-Jaurès) sont prévues pour le printemps.

Les trottoirs et l'éclairage seront revus dans la rue Victor-Hugo entre l'avenue Verdier et la rue Périer.

La dernière phase de réfection du passage Jean-Moulin a été effectuée en février côté rue de la Vanne. La réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Barbusse entre la rue Arthur-Auger et l'avenue Jean-Jaurès a été effectuée durant l'hiver. Devant



Voirie refaite Henri-Barbusse



Voirie rue Victor-Hugo

les nouveaux ateliers municipaux, la voirie de la rue Paul-Bert a été revue complètement.

La voirie des rues de Gentilly et Hyppolite-Mulin (entre les rues Racine et Molière) devrait être refaite d'ici la fin de l'année 2007. Des réunions de concertation seront organisées avec les riverains dans les prochains mois. L'élargissement du trottoir de la rue Couprie est prévu au printemps en lieu et place des balisettes installées provisoirement.

■ L'avenue Pierre-Brossolette mieux éclairée

Après avoir remplacé les candélabres avenue Pierre-Brossolette, du 183 à l'avenue Marx-Dormoy, le Conseil Général a entrepris de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'éclairage jusqu'à l'avenue Verdier.

■ Métro : quelques perturbations à prévoir

Les travaux de remplacement de conduites d'eau et de dévoiement de canalisations en vue du prolongement de la ligne 4 sur Montrouge se poursuivent place du Général-Leclerc, avec des concessionnaires différents : EDF et GDF ont pris le relais de France Telecom et de Veolia.

De gros chantiers réalisés

■ Galerie commerçante de la place Émile-Cresp

Le permis de construire a été délivré afin de procéder d'ici la fin de l'année 2007 à la réalisation d'une galerie commerçante rue du Colonel-Gillon : la phase de consultation des entreprises sera lancée en avril ou en mai.

■ Le gymnase Arnoux utilisé à 100 %

Le chantier de réhabilitation du gymnase Maurice-Arnoux est achevé. La salle de musculation de 125 m² est parée de bois et de miroirs. Le dojo a été agrandi : les 360 m² sont constitués d'un espace de « déchaussage et casiers », d'un tatami « compétition » et de deux tatamis d'entraînement, d'un espace de rangement doté d'un sol en parquet. Il devrait être affecté en priorité aux associations et aux scolaires. Le sous-sol dispose désormais d'une salle de boxe de 160 m² : en plus du ring de classement « compétition » et d'un éclairage adapté à la discipline, trois sacs de frappe (dont un destiné plus spécialement à la boxe thaï) sont disposés dans ce local qui compte aussi une surface de rangement. Quant à la salle de gymnastique, une

partie dotée du matériel adéquat est plutôt affectée aux scolaires tandis qu'une fosse aux agrès (barre fixe, barre parallèle et asymétrique) servira davantage au club. Un accès direct mais sécurisé par la rue Maurice-Arnoux via une passerelle desservira les bureaux du siège de l'association Stade Multisports de Montrouge, ainsi que les différentes salles de réunion qui leur sont dédiées. Nouveauté, l'accès aux diverses salles pour les personnes handicapées sera maintenant plus facile grâce à l'ajout d'un élévateur.

La salle multi-sports de 600 m², qui sert surtout au basket, a été elle aussi réhabilitée.

■ Les extensions des écoles Briand et Buffalo

La phase de consultation des entreprises concernant l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Aristide-Briand, avec l'installation d'une cuisine en liaison froide en zone centrale pour les deux écoles, a été lancée. La programmation du chantier d'extension de la maternelle Buffalo est aussi effectuée. La question de l'accessibilité des deux écoles figure également dans le dossier.

■ Espace multi-accueil

Cet équipement Petite Enfance, inauguré le 24 mars, a ouvert ses portes au 5 rue Georges-Messier et offre une capacité d'accueil d'une trentaine d'enfants avec une superficie d'environ 350 m².

■ Du travail de ferronnerie pour les ateliers municipaux

Deux portails pour sécuriser certains accès dans le quartier Théophile-Gautier ont été construits et seront bientôt posés. Une superbe pergola qui parachèvera l'ornementation du nouveau square à l'angle des rues Charles-Floquet et Victor-Basch sera bientôt réalisée et posée.

■ Le programme Petite Enfance

Les permis de construire des deux jardins d'éveil d'une capacité de 30 enfants chacun (au 12, rue de la Vanne et au 7, rue du 11-Novembre) ont été déposés en février : les travaux devraient démarrer au cours du 3^e trimestre 2007.



Judo au dojo du stade

La Maison des Associations et les Ateliers Municipaux inaugurés



Deux vastes chantiers viennent d'être bouclés : la Municipalité a inauguré la Maison des Associations le 10 février avenue Aristide-Briand et les nouveaux Ateliers Municipaux le 8 mars rue Paul-Bert. Ainsi, les associations montrougiennes disposent à présent d'un vrai lieu de rencontres et les agents techniques de la Ville peuvent travailler dans des conditions optimisées.

Un toit pour les associations

Le chantier de la Maison des Associations, qui a connu tant de vicissitudes liées aux défections en cascade des entreprises, est arrivé à son terme. Le coût total de l'opération (travaux et honoraires) s'est élevé à 2 771 704,71 € TTC.

La surface pour l'ensemble des locaux accessibles au public est de 1 050 m². Le rez-de-chaussée comprend 5 salles, 4 bureaux et, en façade de la RN 20, 4 bureaux pour les syndicats représentant les entreprises montrougiennes. En outre, le bâtiment comprend un logement et une loge pour le gardien. Quant à l'étage, il est composé de 10 salles. Des salles qui disposent naturellement de tables, de chaises et d'armoires fermées à clé.

1 450 m² dédiés aux ateliers municipaux

L'opération consistait à créer des locaux adaptés aux utilisateurs, conformément à la législation du travail. Ce chantier a coûté au total 3 439 166,00 € TTC.

Les services disposent désormais de 1 450 m² de locaux. Le rez-de-chaussée est occupé par deux bureaux, des responsables et des magasiniers, ainsi que par deux ateliers, de serrurerie et de menuiserie. Des vestiaires et des sanitaires sont situés à un demi-niveau. Le 1^{er} étage comprend le magasin, une salle de réunion, les ateliers de peinture, de plomberie, d'électricité et de maçonnerie. Un parking de 17 places accueille les véhicules de service en sous-sol.

■ Un programme rondement mené

Cette opération s'est déroulée en trois phases : la construction du bâtiment s'est inscrite dans le cadre du programme « Villa Orphée » situé rue Maurice-Arnoux et rue de la Paix de mars 2002 à mars 2004. Entre mars 2004 et décembre 2005, les Services Techniques ont élaboré les plans, désigné un bureau d'études techniques pour l'élaboration des pièces écrites et lancé les consultations d'entreprises. Et c'est finalement de février 2006 à début octobre 2006 que s'est déroulé le chantier d'aménagement. L'installation dans les locaux s'est effectuée rapidement les 27, 28 et 29 septembre 2006.

■ De meilleures conditions de travail

Les installations et le renouvellement partiel du matériel participent à l'amélioration des conditions de travail des agents. L'exemple du système d'aspiration des sciures conforme au code du travail permet à l'atelier de menuiserie de fonctionner dans un environnement sain. Le parc de machines-outils a été partiellement renouvelé à cette occasion : raboteuse, dégauchisseuse, etc. Les menuisiers ont été dotés d'établissements neufs dont un établi double pour un apprenti et son maître d'apprentissage. Le magasin comporte un ensemble de rayonnages et la quasi-totalité du matériel est stockée au sein d'un même local, à l'étage, alors qu'auparavant le matériel et les matériaux étaient stockés dans de multiples endroits à différents niveaux.

Ateliers municipaux



Un nouveau visage pour la Résidence Ginoux

L'O.P.H.L.M. de Montrouge a entrepris la réhabilitation de la résidence Ginoux, située aux 82/86 rue Henri-Ginoux, c'est-à-dire au dessus du marché couvert. Ces travaux devraient durer environ sept mois.

Cette situation particulière compte largement dans le choix des travaux de façade : les teintes et l'aspect architectural s'inscrivent dans le respect du bâti existant, afin que la résidence s'intègre harmonieusement dans le site. Ces travaux offrent l'occasion de procéder à des améliorations d'isolation d'ordre thermique et acoustique, avec le remplacement des menuiseries extérieures équipées

de vitrage isolant. Ainsi, non seulement les habitants verront leur consommation d'énergie pour le chauffage réduite, mais ils seront également mieux protégés des bruits extérieurs tels que l'installation du marché aux heures matinales. Le confort et la sécurité des occupants sont améliorés d'autre part grâce à de nouvelles portes d'entrée des halls (menuiserie métalliques et contrôle d'accès), grâce à la pose de garde-corps



au droit des fenêtres et en périphérie de la terrasse, et à l'amélioration de la ventilation des logements.

■ Une conduite solidaire et responsable

Les progrès en matière de sécurité routière enregistrés depuis 2002 sont le fruit des efforts de nombreux acteurs, notamment des associations. C'est pour récompenser leur travail que le « Prix Européen de la Sécurité Routière » est relancé cette année par la Fondation Norauto. Ce concours prime les actions innovantes en faveur de la sécurité routière. Ce grand prix européen récompensera huit associations et distribuera 50 000 € pour les aider à poursuivre leurs projets dans ce domaine.

Les projets sélectionnés seront examinés par un jury composé de deux comités d'experts et de spécialistes de la sécurité routière en provenance de toute l'Europe. La communication des résultats et la remise des prix auront lieu en septembre.

Les projets sélectionnés seront examinés par un jury composé de deux comités d'experts et de spécialistes de la sécurité routière en provenance de toute l'Europe. La communication des résultats et la remise des prix auront lieu en septembre.

Date limite de dépôt de candidature : 23 avril

Toutes les informations et le téléchargement du règlement et du dossier de candidature sur www.norauto.fr/fondation

Fleurissez vos jardins et balcons... vous êtes récompensés !

L'édition 2007 du concours des maisons et balcons fleuris est lancée. L'objectif est de faire participer tous les Montrougiens à l'embellissement de la ville en les encourageant à fleurir jardins, balcons, jardins, etc. Tous les Montrougiens qui possèdent un balcon ou un espace privatif visible de la rue sont invités à participer au concours (les copropriétés aussi).

Composez un espace fleuri à la fois fourni et bien sûr esthétique, si possible original dans le choix des espèces et vous ferez partie des lauréats : la qualité florale tout comme l'aménagement des abords sont notés par le jury !

Les inscriptions sont ouvertes depuis le marché aux fleurs du 1^{er} avril dernier, et ce jusqu'à fin juin. Vous pouvez vous rendre directement au secrétariat des Services Techniques ou remplir le bul-



letin d'inscription ci-dessous. Nous vous conseillons de donner un maximum d'informations sur votre adresse afin de permettre au jury de bien identifier votre balcon ou jardin. Au début de l'été, le jury, désigné par le Conseil Municipal, passera aux adresses de tous les candidats afin d'apprécier et de déterminer les dix lauréats 2007. Les

trois premiers prix recevront entre 76 et 228 € de bons d'achat. Les dix meilleurs seront reçus à l'Hôtel de Ville et se verront offrir la visite d'un parc floral ainsi qu'un déjeuner convivial.

Informations utiles et règlement du concours disponibles auprès du secrétariat des Services Techniques (43, avenue de la République – 2^e étage). Tél : 01 46 12 75 20 ou par téléchargement sur www.ville-montrouge.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION Concours des maisons et balcons fleuris 2007

Nom – Prénom :
 Adresse (la plus précise possible : étages, etc.) :
 Nombre de fenêtres :
 Autres précisions utiles :
 Tél. :

À retourner à :
 Mairie de Montrouge - Direction des Services Techniques
 Hôtel de Ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge cedex.

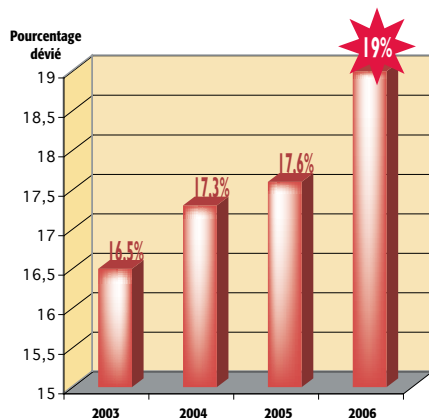
Tous attentifs à l'environnement

Les Montrougiens champions du tri

Les Montrougiens sont de plus en plus nombreux à participer au tri des ordures ménagères. À l'heure du bilan de l'année 2006, les résultats très encourageants montrent une progression très significative de la part des emballages recyclables pouvant être orientés vers la filière tri.

Cela signifie également que le volume des ordures ménagères classiques baisse régulièrement depuis 2004.

Pour l'année écoulée, Montrouge se place en tête des communes des Hauts-de-Seine en terme de tonnages de recyclables collectés.



Gare aux dépôts sauvages

La collecte des objets encombrants sur l'espace public se fait uniquement le lundi. Il faut donc les déposer impérativement le dimanche soir après 20 heures. Tous les autres jours de la semaine, ces dépôts sont considérés comme sauvages : ils peuvent donc donner lieu à des procès-verbaux et à des poursuites.

■ Chiffres

200 000 ! C'est le nombre d'arbres qui seront sauvés pendant la campagne présidentielle. C'est la première fois en France que l'on se soucie lors d'un scrutin d'épargner les arbres ! En effet un décret du *Journal officiel* précise que pour se faire rembourser son « matériel électoral », il faudra prouver qu'il a été imprimé sur du papier recyclé ; quant aux 270 millions d'enveloppes contenant la propagande électorale comme les bulletins de vote, elles seront aussi en papier recyclé !

■ Réchauffement

L'homme modifie le climat, avec à la clé la hausse des températures et du niveau des mers. Des dérèglements qui resteront inévitables « pendant plus d'un millénaire », a conclu le **Groupe d'experts intergouvernemental** sur l'évolution du climat réuni à Paris le lundi 2 février 2007.



© Nicola Iliov

- L'homme est la principale cause de ces réchauffements ;
- Les températures devraient augmenter de 1,8 à 4 degrés d'ici 2100 ;
- Le niveau des mers pourrait s'élever de 18 à 59 centimètres d'ici 2100. Ce nouveau rapport est une sirène d'alarme.

Toujours plus d'oxygène dans la ville



■ Deux nouveaux squares

Le jardin créé à l'angle des rues Floquet et Victor-Basch est en voie d'achèvement. Quant au square rue Danton, il devrait ouvrir aussi aux beaux jours le temps que les végétaux, les plantes vivaces en particulier, se développent.

■ L'entretien en règle des arbres

Les arbres d'alignement de l'avenue Marx-Dormoy entre la rue Victor-Basch et l'avenue Jean-Jaurès ainsi qu'avenue Verdier entre République et Brossolette ont été élagués pour laisser passer davantage de lumière et recréer un alignement esthétique. Même les charmes et les bouleaux de la rue Gabriel-Péri ont bénéficié d'une petite taille salutaire. Quant aux arbres morts et dépérissants de Camille-Pelletan (des hêtres « gold » en colonne), ils ont été remplacés au compte de la pépinière qui les avait fournis.



Le Tri malin

Pensons au compactage des emballages recyclables !

Le compactage, c'est réduire le volume de nos déchets pour qu'ils prennent moins de place. Rien de plus facile : il suffit de les aplatir.

Par exemple, pour une bouteille d'eau en plastique, après avoir enlevé le bouchon, on la comprime et on

remet le bouchon. Pour une brique alimentaire, on déplie les coins et on l'aplatit. Il est facile aussi d'aplatir les boîtes de céréales, de biscuits, etc. Ainsi, cela prend moins de place à la maison, on va moins souvent les porter dans les bacs réservés et, en plus, cela peut éviter que ces bacs débordent.